

sieur était nullement fondée. L'hon. monsieur a prétendu que les difficultés à la Rivière-Rouge auraient été surmontées n'eût été la lâcheté et l'incapacité de lui (M. SMITH). Il est vrai qu'il (M. SMITH) a eu à faire le tour des différentes paroisses pour maintenir la paix et la tranquillité dans l'établissement, et pour sauver la vie de l'un des prisonniers et assurer la sûreté des autres, mais ce ne fut que dans le but de bien faire voir aux habitants la nécessité de s'unir ensemble pour faire entrer le pays dans la Confédération, et d'assurer le Canada qu'ils étaient prêts d'un moment à l'autre à le faire. Conséquemment l'allégation de l'hon. monsieur est tout-à-fait incorrecte. Le clergé du pays, voyant la nécessité de conserver la paix, conseillèrent à leurs paroissiens d'élire des délégués, et il croit que le moitié d'eux fut élue avant qu'il eût l'occasion de les voir. On sait très bien que dans l'automne, le colonel DENNIS, de concert avec d'autres s'efforcèrent pendant quelque temps d'opposer la rébellion, mais ne purent y tenir tête; et cependant l'hon. monsieur voudrait faire croire au comité que l'insurrection était une bagatelle. Chacun, à part lui, à la Rivière-Rouge, sait que c'était une combinaison très formidable en faveur de ce que ces habitants croyaient être un bon but, savoir, de défendre et maintenir leurs droits. Il espère, vu que l'hon. député de Lisgar sait que telles sont les circonstances du cas, qu'il ne manquera pas à son devoir envers la Chambre, en retirant les expressions dont il s'est servi la nuit dernière. L'hon. député sait très bien que quelques mois plus tard il vint à lui (M. SMITH) et était très désireux, même anxieux que lui (M. SMITH) fut élu pour le comté qu'il représente maintenant.

M. SCHULTZ nie qu'il se soit jamais exprimé de la sorte.

M. SMITH dit que l'hon. monsieur aurait été consentant de le faire pour certaines considérations. L'hon. député était tout prêt, tel qu'il l'a dit, d'enterrer le tomahawk, quant à la compagnie de la Baie d'Hudson et lui-même, et que l'hon. député et lui (M. SMITH) devraient à l'avenir marcher ensemble. Si cet hon. monsieur croyait qu'il fut un poltron et un traître à sa REINE et à son pays, voudrait-il laisser supposer

*M. Smith*

que lui (M. SCHULTZ), un loyal sujet, vint de l'avant et s'offrit à l'aider dans son élection. L'hon. monsieur n'est jamais venu de l'avant depuis les assemblées électorales, et fait les assertions qu'il a faites devant la Chambre. L'hon. monsieur savait bien que de pareils avancés ne seraient pas crus dans le Nord-Ouest; mais on croit généralement dans le pays où l'hon. monsieur est bien connu que l'hon. monsieur est capable de faire n'importe quelle assertion.

M. L'ORATEUR appelle l'hon. monsieur à l'ordre, et le requiert de retirer sa dernière expression.

M. SMITH rétracte la remarque. Quand il s'est rendu au Nord-Ouest comme commissaire canadien (il continue) ce n'était pas pour de l'argent. Soit dit à l'honneur de l'ex-gouvernement, il l'aurait payé libéralement, mais il ne voulut pas accepter, et n'a pas accepté une seule piastre de l'argent public pour son propre usage. Comme la Chambre le sait bien, l'insurrection a été une bonne fortune pour l'hon. député de Lisgar, qui n'ayant rien lorsqu'elle éclata, est maintenant comparativement riche aux dépens du pays.

M. L'ORATEUR appelle l'hon. député à l'ordre, observant qu'il est inconvenable d'attaquer personnellement un autre hon. député en offrant des explications personnelles.

M. SMITH rétracte l'expression, et il se contentera de dire que l'hon. député de Lisgar est maintenant riche. Tout en ne blâmant pas la décision donnée par la commission sur la réclamation de cet hon. député, cependant s'il y a une chose plus qu'une autre qui a créé du mécontentement dans le Nord-Ouest, c'est le fort montant adjugé à l'hon. député de Lisgar, tandis que d'autres personnes qui ont beaucoup souffert ne reçurent qu'une bagatelle.

Le PRÉSIDENT appelle l'hon. député à l'ordre, et dit que la Chambre n'avait rien à faire avec le montant adjugé à l'hon. député de Lisgar.

Il s'élève quelque discussion sur le point d'ordre, et l'ORATEUR déclare finalement que l'hon. monsieur peut continuer à donner les explications personnelles qu'il a à faire.

SIR JOHN MACDONALD.—Il est évident que le temps est gaspillé jus-